



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025 – 9H MOLINES EN QUEYRAS

Présents : ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, ROUX Delphine.

Absents : ALLAIX Romain (pouvoir à GARCIN Valérie), FOUQUE Christian (Pouvoir à ARMANET Carole), GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël.

Secrétaire de séance : CHALLOT Serge.

1/ Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2025.

Madame le Maire propose d'approver le procès-verbal du Conseil Municipal de la séance du 13 novembre 2025.

Vote : Pour à l'unanimité

2/ Acquisition amiable de parcelles.

Madame le Maire expose au conseil que les Messieurs EYMARD Gérard et Jean Pierre ont écrit à la commune afin de proposer la vente à l'euro symbolique de 23 parcelles (surface totale de 2ha 24a 42ca) qu'ils possèdent sur la commune. Ces terrains non constructibles sont répartis sur l'ensemble de la commune.

Vote : Pour à l'unanimité

3/ Approbation des tarifs et remboursements des secours sur les pistes de ski alpin pour la saison d'hiver 2025-2026.

Madame le Maire procède à la présentation des tarifs pour la saison d'hiver 2025-2026.

Vote : Pour à l'unanimité

4/ Approbation des tarifs de secours sur les pistes des domaines nordiques du Queyras pour la saison hivernale 2025-2026 et signature de la convention.

Madame le Maire présente les tarifs de secours pour la saison hivernale 2025-2026, ainsi que la convention.

Vote : Pour à l'unanimité

5/ Convention et clé répartition des frais ambulances 2024-2025.

Madame le Maire indique que suite à une erreur quant aux chiffres présentés lors du dernier conseil municipal, il est nécessaire de redélibérer sur ce point.

Vote : Pour à l'unanimité

6/ Approbation des tarifs et horaires de la piste de luge pour la saison d'hiver 2025-2026,

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer, afin d'approver les tarifs ainsi que les horaires afférents à l'exploitation de la piste de luge « Molines Sensation » pour la saison d'hiver 2025-2026 (ouverture à partir du 21 décembre 2025 jusqu'au 22 mars 2026).

Les tarifs restent inchangés par rapport à cet été, petite nouveauté cette année, plusieurs options sont proposées aux socioprofessionnels :

- carnet/billet individuel de 100 passages : 400 €
- carnet/billet individuel de 50 passages : 225 €
- carnet/billet individuel de 25 passages : 125 €

Vote : Pour à l'unanimité

7/ Partenariat avec la commune d'Arvieux pour le tapis roulant et la piste de luge de Pra-Bernard.

Madame le Maire explique le partenariat proposé par la commune d'Arvieux.

Le souhait de la commune d'Arvieux est de permettre aux enfants du territoire de bénéficier d'un tarif préférentiel pour accéder à la piste de luge avec tapis roulant sur le secteur de Pra-Bernard au départ du domaine nordique du Planet (du 21/12/2025 au 22/03/2026).

La carte saison étant à 70 € par enfant, il est proposé que la commune de Molines participe à hauteur de 45 € pour les enfants de moins de 18 ans qui sont domiciliés dans la commune. Ainsi, le reste à charge pour les familles serait de 25 € par enfant.

Les 45 € à la charge de la commune, seront facturés en fin de saison en fonction du nombre d'enfants qui aura réellement acheté la carte.

Vote : Pour à l'unanimité

8/ Bail civil pour la Fruitière de Pierre Grosse.

Madame le Maire signale que la commune est propriétaire de la parcelle C 848. Ce bail fait partie des justificatifs nécessaires pour autoriser l'association à occuper l'espace.

Elle demande donc au conseil municipal l'autorisation de signer un bail pour une durée de 6 années, reconductible, et à titre gracieux.

Vote : pour à l'unanimité.

9/ Convention d'occupation précaire avec la Pédicure-Podologue (locaux Clot la Chalp).

Madame le Maire procède à la présentation de la convention ayant pour objet la mise à disposition par la commune de Molines en Queyras, d'une fraction d'immeuble affectée au fonctionnement d'un local professionnel, telle que décrite ci-dessous :

<i>Lieu</i>	<i>Section</i>	<i>N° cadastral</i>	<i>Surface</i>	<i>Equipements</i>
Résidence Clot la Chalp Impasse des Taoures	J	1187	33m2	Locaux professionnels

La commune de Molines en Queyras consent à mettre à disposition du bénéficiaire de l'autorisation, le local situé dans l'immeuble cadastré J section n°1187 décrite à l'article 1, pendant une durée de 1 an (renouvelable par tacite reconduction 4 fois).

Les locaux sont mis à disposition du bénéficiaire de l'autorisation moyennant le paiement d'une redevance (article L2125-3 du CG3P) annuelle de 1 800 €. Une exonération des charges sera effectuée pendant une durée de 3 ans. A l'issue des 3 ans, une provision pour charges payable mensuellement sera constituée et un état récapitulatif des provisions sera effectué en début d'année et réajusté si besoin.

Vote : pour à l'unanimité.

10/ Mandat autorisant l'ESF à procéder au défrichement de la parcelle J 283 dans le cadre du projet de réalisation d'un stade de slalom.

Madame le Maire indique que dans le cadre du projet de réalisation d'un stade de slalom porté par l'ESF de Molines/Saint-Véran, sur la parcelle J 283 qui est communale, une demande de défrichement doit être adressée à la DDT. Etant donné que la commune est propriétaire de cette parcelle, elle doit fournir un mandat à l'ESF pour l'autoriser à déposer cette demande de défrichement.

Madame le Maire présente la demande de défrichement faite par l'ESF concernant la parcelle J 283 d'une surface totale de 52 826 m².

Madame le Maire propose au Conseil municipal de donner pouvoir au représentant de l'ESF de Molines/Saint-Véran, pour déposer la demande de défrichement sur la parcelle mentionnée ci-dessus.

Vote : Pour à l'unanimité

11/ Admissions en non-valeurs.

Suite à la demande de Monsieur le Trésorier par courriel du 14 novembre 2025, Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il convient d'annuler des créances qui sont jugées irrécouvrables de l'année 2022, 2023 et 2024 concernant le budget commune sur des centimes et des secours sur piste de résidents étrangers, impossibles selon lui à recouvrir. Il convient de passer les mandats afférents en non-valeurs sur le budget concerné.

Vote : Pour à l'unanimité

12/ Décision modificative - Budget Commune.

Madame le Maire procède à la présentation des éléments suivants :

COMPTES DEPENSES

COMPTES RECETTES

Vote : Pour à l'unanimité

13/ Décision modificative - Budget Luge.

Madame le Maire explique les éléments présentés ci-après.

CREDITS A OUVRIR

CREDITS A REDUIRE

Vote : Pour à l'unanimité

Questions diverses :

- Subventions 2025 : présentation des sommes reçues et en attente pour les budgets commune et eau.
 - Prévisionnel sentiers 2026 : présentation du programme établi avec le Parc du Queyras.
 - Signalétique : l'ajout d'une lame type sentier jaune « Canal de Rouchas Frach » est envisagée du côté de la signalétique piétonne au hameau du Coin.
 - Pose des menuiseries à l'école : vendredi 19 décembre 2025.
 - Demande de l'école pour la prise en charge du transport pour les sorties ski de fond : le Conseil municipal donne son accord pour prendre en charge ce coût (490 euros au total).
 - Intervention de Victor Garcin – projection de son film « Expédition Pakistan – Gasherbul I 8080 M » et temps d'échange – Lundi 29 décembre 2025 à 18h30 – salle polyvalente.
 - Vernissage de l'exposition « Petite histoire du ski en Queyras – 2^{ème} édition » - Lundi 22 décembre 2025 à 18h30 à la bibliothèque de Molines.
 - Les dates des prochaines rencontres seront communiquées ultérieurement (Réunion ZAC, réunion budget/PPI/subventions et prochain Conseil municipal).

Fin de la séance à 11h30

Le Maire
GARCIN Valérie





Le Secrétaire
CHALLOT Serge

